

#PROMENEURS DUNET, LE HASHTAG À SUIVRE

La présence éducative sur Internet auprès des jeunes ruraux est un enjeu dans lequel la MSA souhaite s'impliquer. À travers la généralisation du dispositif des « Promeneurs du Net » initiée dans quelques départements par la Cnaf, la protection sociale du monde agricole et ses partenaires sur les territoires ont aussi leur carte à jouer dans le champ de l'inclusion numérique.

Côté cour, sur grand écran, des messages défilent en respectant la contrainte des 140 signes. Dès l'ouverture de cette journée nationale qui se tient au Palais d'Auron à Bourges, ce 27 septembre, les gazouillis de la twittosphère présente s'emballent au rythme des « #PromeneursduNet » (PDN). Puisque la tendance s'oriente vers la concision et le picorage, proposons donc un florilège d'explications et de propos tenus tout au long de cette manifestation par mots-clés, ou par hashtags.

Le numérique éducatif

• **#PromeneursduNet.** Qui sont-ils, que font-ils ? Éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, ou plus largement professionnels de la jeunesse, ils prolongent leur présence éducative dans le réel sur la Toile, dans « la rue numérique ». Pour ce faire, ils investissent les différents réseaux sociaux – Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter... – ou les espaces de partage, comme les jeux en ligne. Pas nécessaire d'être un geek non plus. « Les jeunes nous invitent à rejoindre leurs réseaux parce qu'ils nous connaissent dans la vie », explique Yann Le Gall, médiateur numérique au Village d'enfants et coordinateur local des PDN de Cherbourg-Octeville, dans la Manche. *La majeure partie de nos conversations sont du bavardage. Les problèmes sont rares. Cependant, l'absence de face-à-face dans la relation numérique va désinhiber les propos des jeunes.* » Ce qui permet éventuellement de proposer un rendez-vous en présentiel par la suite. « Les Promeneurs du Net sont complémentaires des centres sociaux. Le numérique ne remplace pas les contacts physiques », rappelait d'ailleurs Daniel Lenoir, directeur général de la Cnaf, lors de la première table ronde.

• **#TheWebWalkers.** Projet expérimental européen consistant, entre autres, à la création et à l'évaluation d'outils de formation à destination des PDN, « *The Web Walkers* » est porté par la Cnaf, via sa mission des relations européennes, internationales et de la coopération (Mreic). Il réunit notamment des acteurs suédois, finlandais et néerlandais. « *Le principe, c'est d'exporter en l'adaptant le dispositif dans toute l'Europe, sous l'angle de la prévention de la radicalisation* », indiquait

Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse. Le projet a passé la première étape de présélection des candidatures par l'agence Erasmus de la commission européenne, en vue de l'obtention de son soutien financier. La sélection interviendra en novembre 2016.

• **#LaMSApartenaire.** Bruno Lachesnaie, directeur du développement sanitaire et social à la CCMMSA, s'est posé en enseignant : « *C'est une super-innovation ! La MSA va s'impliquer*, a-t-il promis.

Anthony Canon,

animateur de l'espace jeunes de la communauté de communes en Terres vives (Cher) et Promeneur du Net.

PRÊTER UNE OREILLE ATTENTIVE.

En 2013, la CAF du Cher nous a contactés pour nous proposer de nous inscrire dans la démarche des Promeneurs du Net. Nous avons trouvé le projet intéressant. Pendant six mois, à raison d'une demi-journée à une journée par mois, j'ai suivi une formation. Nous avons notamment travaillé avec un sociologue pour rédiger une charte. Tous les trimestres, nous effectuons un retour de pratiques en visioconférence avec Vanessa Lalo. Cela nous permet de discuter de notre positionnement vis-à-vis des jeunes. Nous sommes là pour prêter une oreille attentive, être dans l'écoute mais surtout pas dans le jugement. Nous continuons de rencontrer physiquement les jeunes régulièrement. Éventuellement, nous les réorientons vers les structures ou les



© Franck Rozé/Le Bimsa

professionnels compétents. Nous servons de passerelle. Il y a quelque temps, j'ai conseillé à une jeune fille de s'adresser au planning familial, parce que j'avais compris qu'elle était enceinte. Au-delà de ça, ce qui est super, c'est de pouvoir faire perdurer le lien avec des jeunes qu'on ne voit plus, pour diverses raisons, et continuer de partager.

VOTRE PRINCIPAL OUTIL DE TRAVAIL, C'EST VOUS. LE BUT EST DE VOUS ÉCONOMISER."

tracteur arrive bon premier avec 14,1% (cumul 2008-2012, salariés et non-salariés agricoles⁽¹⁾).

« *Votre principal outil de travail, c'est vous,* lance Pierre Basile, conseiller en prévention à la MSA Île-de-France, en face de jeunes visiblement intéressés. *Le but est de vous économiser, car le jour où vous êtes cassés, où votre corps dit stop, c'est terminé. Vous pouvez vous préparer à voir toute votre vie chamboulée.* » Venu à l'invitation des responsables du BTSa pour faire une intervention sur la prévention des risques professionnels spécifiques à leur métier lors de ce séminaire d'intégration, il poursuit : « *Certaines personnes sont finies à 35 ans. Après deux sciatiques à cause de hernies discales, plus question pour elles d'exercer ce métier.* » En tant que conseiller en prévention, il a trop souvent été témoin de maladies professionnelles et d'accidents du travail, et des drames personnels qui vont avec. C'est pourquoi il n'hésite pas à appuyer son exposé d'exemples concrets qui font froid dans le dos. Mis à part le cas extrême du décès, les conséquences peuvent aller jusqu'à l'inaptitude professionnelle. Un drame pour des gens passionnés qui doivent dire adieu pour toujours à leur métier et se reconvertir professionnellement, avec tous les aléas, les doutes et les remises en causes personnelles que cela génère.



Fabio Piccioli, paysagiste diplômé de l'école nationale supérieure du paysage de Versailles, est le chef d'orchestre de cette petite troupe de futurs as du sécateur.

C'est pour ne pas en arriver là que la semaine d'intégration, en plus des cours dispensés pendant l'année, fait une large place aux problématiques de sécurité. Bêche à la main, Alain Charron, professeur d'EPS et formateur gestes et postures au sein de l'établissement, s'étonne et taquine : « *Tout à l'heure, j'ai trouvé Lucas en train de travailler les deux genoux au sol, une position déconseillée. Il était pourtant parti plein d'entrain ce matin, mais il a adopté une mauvaise posture pour désherber. Résultat : des douleurs au dos.* ». À 19 ans à peine, ça fait désordre. Accompagnant le geste à la parole et bêche enfoncée dans le sol, celui qui est surnommé « Monsieur Sécurité » montre la bonne posture à adopter pour s'économiser. « *Vous vous mettez bien en appui sur la cuisse avec la main pour préserver votre dos. Rappelez-vous, en gestes et*

postures, le but est de diminuer la pénibilité du mouvement. Bien sûr, le risque zéro n'existe pas et l'attitude parfaite non plus, tient-il à préciser tout de suite. *Quatre principes à retenir : talons au sol quand on est en levé/porté, dos droit, bras tendus et la charge la plus proche du corps.* » Pas toujours facile à comprendre quand on a à peine vingt ans et que l'on se pense indestructible. « *Chacun, à son propre niveau, doit être acteur de sa propre sécurité* », prévient Fabio Piccioli, paysagiste diplômé de l'école nationale supérieure du paysage de Versailles, jardinier, enseignant et délégué de l'échelon local Seine-Saint-Denis de la MSA Île-de-France. Le chef d'orchestre de cette petite troupe de futurs as du sécateur est intarissable dès qu'il évoque son métier : « *Le principe est de revenir à l'idée d'origine, en respectant l'harmonie entre le minéral et le végétal, la plante, le lieu et son histoire. Accompagner le végétal et le jardin plutôt que d'aller contre. Et surtout, se faire discret. Il ne faut pas que l'on voie que l'on est passé.* » Une vraie école d'humilité que le métier de jardinier paysagiste ! « *On évitera surtout les tailles drastiques. On n'est pas des bourrins.* » Cela vaut aussi bien pour le respect du jardin et des plantes que de son propre corps.

Alexandre Roger

(1) Source MSA.

www.lebimsa.fr



Plus de photos sur notre site.



Retournée oblige, les élèves du BTSa option aménagements paysagers du lycée du paysage et de l'environnement Fénélon, à Vaujours, en Seine-Saint-Denis, ont été formés, au début du mois de septembre, aux côtés de la MSA Île-de-France, aux risques professionnels spécifiques à leur futur métier.



Photos : Alexandre Rogier/Le Bimsa

Florian, 18 ans, fait une petite toilette à ce très beau chêne.

POUR UNE CARRIÈRE SANS ÉPINES

Rentrée oblige, les élèves du BTSA option aménagements paysagers du lycée du paysage et de l'environnement Fénélon à Vaujours, en Seine-Saint-Denis, ont profité de leur semaine d'intégration au début du mois de septembre pour se former aux côtés de la MSA Île-de-France aux risques professionnels spécifiques à leur futur métier. **Au programme : formations gestes et postures, et prévention des accidents du travail.**

Nicolas, 19 ans, de Meaux, scie en main, débite en rondins comme un vrai pro un jeune frêne dans le parc classé du Moulin d'Andé, un petit coin de paradis pour artistes, niché aux environs de Saint-Pierre-du-Vouvray dans l'Eure, au cœur de la Normandie. « *Il fallait le descendre. Il était en train d'attaquer le muret qui délimite la propriété.* » Cet étudiant, qui a intégré à la rentrée de septembre le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) option aménagements paysagers du lycée du Paysage et de l'Environnement Fénélon à Vaujours, le sait très bien : même s'il a déjà des connaissances en sécurité, il se destine à exercer un métier plus dangereux que la moyenne. « *J'ai eu des cours sur le sujet, mais je me suis déjà blessé avec un taille-haie et une autre fois avec une scie.*



Claire et Esther, 19 ans toutes les deux, travaillent en binôme au nettoyage de l'un des escaliers de la propriété.

Donc, je sais bien qu'un accident est très vite arrivé. Je sais aussi que j'ai encore des choses à apprendre », explique-t-il en empilant les bûches qu'il vient de découper.

Chacun doit être acteur de sa sécurité

Ça tombe bien car, comme seize autres de ses camarades de la promo 2016 du BTSA, il sera formé aux techniques de sécurité pendant sa semaine d'intégration au Moulin d'Andé. Samuel, 19 ans, de Tremblay-en-France, partage la même mésaventure avec un taille-haie. Décidément, le compagnon de labeur des paysagistes est un ami dont il faut se méfier. Mais il n'est pas le seul. La tronçonneuse est à l'origine de presque 13,4 % des arrêts de travail liés à une machine constatés à la MSA, contre seulement 5,1 % pour ledit taille-haie. Le

APPORTER DU BONHEUR

En Corse, on a décidé d'être heureux et que ce serait contagieux. Telle est l'idée et ses réalisations concrètes mises en œuvre au cours de la Semaine bleue, récompensées par la MSA dans le cadre d'un concours national.

Le bonheur, un thème porteur ? La preuve le 29 septembre au ministère des Affaires sociales et de la Santé, à Paris. Ce jour-là a eu lieu la remise des prix aux six lauréats du concours national de la Semaine bleue. L'événement, qui vise à valoriser le rôle économique, social et culturel des retraités et des personnes âgées dans notre société, avait pour thème cette année : « À tout âge : faire société ». La CCMSA a récompensé une initiative de la Haute-Corse. Le prix – doté de 3 500 euros – a été décerné par Georges Vergnes, administrateur de la CCMSA et vice-président du comité d'action sanitaire et sociale. La cérémonie a eu lieu en présence de Pascale Boistard, secrétaire d'État auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie.

Les île-roussiens ont intitulé leur manifestation : « Pour un bonheur souhaité ». Tout un programme ! De fait, il a été le fil conducteur de l'année 2016 du centre communal d'action sociale (CCAS) qui a mis en place plusieurs actions, afin de susciter chez les retraités une réflexion sur le sujet. Et dans le cadre de la Semaine bleue, il a déployé animations et activités ludiques du 3 au 8 octobre.

Des moments de partage

Tout a commencé par le tournage d'un vidéoclip, *Happy seniors, we are from L'Île-Rousse*. Des habitantes y expriment leur joie de vivre en dansant. Avec elles, à bas la morosité ! Très dynamique, ce petit film de quatre minutes donne la pêche. La version masculine a été réalisée cet été. Pendant la Semaine bleue consacrée aux personnes âgées, les deux clips ont été



Georges Vergnes, administrateur de la CCMSA et vice-président du comité d'action sanitaire et sociale, entouré d'Izabella Belcarz, animatrice du centre communal d'action sociale de L'Île-Rousse (à gauche) et de Marie-Line Denis-Casta, la responsable.

projetés avant chaque séance au cinéma de la commune. Ils sont visibles sur *YouTube*. Autre action menée par le CCAS : tout au long de l'année, les retraités de la commune se sont retrouvés lors d'ateliers café créatifs. Ces moments de partage joyeux autour de collations conviviales ont été le prétexte à des débats animés. C'est au cours de ces rencontres qu'est née l'idée de créer un recueil, intitulé *Bonheur de 5 à 90 ans*. Cette action intergénérationnelle s'est donné comme objectif de rassembler des réflexions personnelles sur ce sujet à travers tous les âges de la vie. L'ouvrage est en cours de réalisation.

Autre proposition : courant juin, afin d'engager les aînés dans un processus positif, le CCAS a mis en place les ateliers du yoga du rire. Cette pratique ludique permet aux participants de vivre des instants de convivialité et de détente. Une séance de yoga du rire intergénérationnelle a eu lieu

pendant la semaine, lors du pique-nique ponctuant la marche bleue.

Toujours au cours de la semaine dédiée aux seniors, le CCAS et ses usagers ont imaginé de partager leur idée du bonheur avec les habitants de la commune, sous la forme d'une exposition de portraits, « Les fleurs du bonheur ». Chaque mamie a choisi la manière de se faire photographier (maquillage, accessoires, couleurs...) pour se représenter en fleur et transmettre ainsi sa vision du bonheur. L'exposition a eu lieu au centre Jean Simi qui héberge différentes structures administratives, dont le CCAS. Une semaine bien remplie avec d'autres animations et qui s'est terminée en apothéose le samedi avec le défilé des mamies mannequins. Finalement, « Faire société » ne consisterait-il pas à apporter de la gaieté et à partager de bons moments ? À méditer et... à mettre en pratique ! Comme sur l'île de Beauté.

www.lebimsa.fr



Plus d'informations sur notre site.

Novembre, mois sans tabac

Soutenir tous ceux qui décident d'arrêter de fumer. Tel est le but de l'opération « Moi(s) sans tabac ». Elle se déroulera en deux temps : **inscription en octobre, en téléchargeant une application gratuite sur son téléphone mobile** ; suivi et encouragement au sevrage tabagique chaque jour de novembre.



► Arrêter de fumer ?

Pas facile. Même si l'on sait qu'en France 73 000 personnes⁽¹⁾ décèdent chaque année de façon prématurée à cause de la cigarette et qu'elle est la cause de cancers, de maladies cardiovasculaires et respiratoires. Pourtant, 60 % des fumeurs⁽¹⁾ aimeraient y parvenir et certains font une tentative mais échouent. En effet, arrêter est difficile sans aide extérieure (la volonté seule ne suffit pas toujours) et ce, pour diverses raisons : dépendance à la nicotine, stress, difficultés, habitudes... C'est pourquoi a été lancée en octobre la première opération « Moi(s) sans tabac » qui se déroulera tout au long du mois de novembre. Il s'agit d'une aide supplémentaire qui s'ajoute à celles existant déjà (plus d'informations ci-contre et sur notre site www.lebimsa.fr pour plus de détails).

► Son principe ?

« En novembre, on arrête ensemble ». Comme l'indique le slogan, il s'agit de proposer aux fumeurs de faire collectivement une tentative d'arrêt du tabac pendant

trente jours, période pendant laquelle les effets du sevrage sont les plus désagréables à vivre. En revanche, des études montrent que passé le cap d'un mois sans tabac, les chances de rester non-fumeur de manière permanente sont multipliées par cinq. Alors, prêt pour décrocher ?

► Comment ?

Il suffit de s'inscrire en octobre, en téléchargeant gratuitement une application d'*e-coaching* sur *App store* ou *Google Play*. Ensuite, du 1^{er} au 30 novembre, les personnes souhaitant arrêter de fumer recevront sur leur smartphone des informations personnalisées présentées de façon ludique, pour les soutenir dans leur décision.

► Sous quelle forme ?

Chaque jour, elles trouveront des conseils avisés, des encouragements à persévérer, comment résister à l'envie de fumer, les bénéfices pour le corps (moins de stress et de fatigue, le goût et l'odorat qui s'améliorent, une meilleure haleine, la capacité pulmonaire qui augmente...). L'application comptabilise également les jours sans tabac, les cigarettes non fumées, le pourcentage de récupération respiratoire et les économies réalisées. L'utilisateur peut poser des questions, lire les réponses à celles déjà traitées par les tabacologues, témoigner et lire des témoignages. Un jeu permet de passer les deux à trois minutes que dure l'envie d'une cigarette.

► Qui lance l'opération ?

Santé publique France, la nouvelle agence nationale de santé publique. Y sont associés la direction générale de la santé

(ministère des Affaires sociales et de la Santé), l'assurance maladie (Cnam, MSA) et l'institut national du cancer. Les Agences régionales de santé pilotent le dispositif au niveau régional.

► Et la MSA ?

Cette campagne nationale de santé publique est relayée par la MSA qui fait partie du comité de pilotage. Elle développe également une action de proximité, « Déclit stop tabac ». En octobre, les élèves de plus de 16 ans des Maisons familiales rurales et les salariés des structures d'insertion (Jardins de Cocagne et Laser emploi) sont invités à participer aux ateliers collectifs de sensibilisation aux dangers du tabac pour la santé et à s'inscrire au programme. En novembre, des ateliers collectifs de suivi et de soutien, des défis individuels ou collectifs, des temps d'échanges... seront organisés pour soutenir ceux qui auront décidé d'arrêter de fumer. —

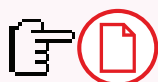
(1) Source : INPES 2014.

LES AUTRES AIDES POUR ARRÊTER DE FUMER

Pour accompagner les personnes désirant arrêter de fumer, outre l'application mobile pour smartphone à télécharger gratuitement depuis *App Store* ou *Google Play*, d'autres aides existent.

- Le kit d'aide à l'arrêt
- Les professionnels de santé
- Le suivi par un tabacologue
- Les traitements par substituts nicotiques
- La cigarette électronique
- Le soutien psychologique

En savoir plus



Plus d'informations sur le site : www.tabac-info-service.fr



© Téo Lamiaé/CCMSA/Inge

La performance à tout prix ?

Quelle contribution les services de santé au travail peuvent-ils apporter dans la démarche de la QVT ? Leur rôle est de faire des propositions pour améliorer la santé, selon Jean-Marc Soulat, professeur de médecine du travail au CHU de Toulouse et président de l'INMA. Sans nécessairement privilégier la performance. Tiens tiens !

« **L**e lien entre bien-être et performance n'est pas établi scientifiquement, pour des raisons théoriques et pratiques, et même si d'assez nombreux travaux vont dans ce sens. » Telle est la thèse défendue par le Pr Jean-Marc Soulat, qui s'érige, avec son confrère, le Dr Michel Niezborala, contre une doxa assez répandue en la matière. « Devons-nous adhérer à l'objectif de performance ? », interrogent-ils de façon rhétorique. Et à quel type de performance renvoie-t-on ? Économique, sociale (valeur des ressources humaines), politique (légitimité vis-à-vis des parties prenantes) ou systémique (capacité d'adaptation à son environnement) ?

L'argumentation est la suivante : l'accord national interprofessionnel, tout comme le rapport Lachmann sur le bien-être et l'efficacité au travail remis en février 2010, décrivent le travail comme une source de développement personnel et d'accomplissement de soi. Or, ce modèle peut heurter

une vision moins positive du travail envisagé comme source de souffrance dans un contexte de rapport de force dissymétrique. « Pour les tenants de ces modèles, la QVT est une forme élaborée et cachée de gestion permettant d'entretenir ces rapports de domination et d'escamoter la conflictualité du travail. » Et, légitimement, la question s'impose : devons-nous adhérer à l'objectif de performance ? Les services de santé au travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Revisiter notre vision de la santé et du travail

Le médecin du travail et son équipe constituent la vigie santé de l'entreprise : le rôle d'un service de santé au travail est de faire des propositions pour améliorer la santé, même si les modifications ne rapportent rien à l'entreprise. « Mais cela dépend beaucoup du modèle de performance qui sert de référence », nuance le Pr Jean-

Marc Soulat. Tout réside dans l'absence de nécessité. « L'effet positif du bien-être sur la performance PEUT constituer un levier d'action intéressant. »

Par ailleurs, le président de l'INMA remarque que tous les champs de la QVT – comme l'égalité des chances, la formation, l'autonomie, les relations clients, la participation, l'intéressement... – ne relèvent pas des missions des services de santé au travail. Il invite donc « à revisiter notre vision de la santé, du travail et des relations qu'ils entretiennent, et à nous interroger sur nos missions, nos compétences et nos modalités d'intervention ».

Enfin, il met en garde contre l'instrumentalisation et/ou la marginalisation dans un contexte où la QVT risque « d'escamoter la thématique des risques psychosociaux. À nous de développer un point de vue et de nous positionner en conséquence ». Et pourquoi pas d'appliquer la démarche QVT à soi-même ?

—
Franck Rozé

Ne pas en faire tout un fromage

Comment, à travers l'exemple d'un projet d'accompagnement des producteurs de reblochon fermier par la MSA Alpes du Nord, les préventeurs peuvent-ils s'emparer des nouveaux enjeux de la QVT ? En privilégiant l'angle du travail, répond Franck Chabut, responsable de la prévention des risques professionnels.

Franck Chabut commence son exposé de façon bucolique, avant de nuancer : « *On a une image d'Épinal des producteurs de reblochon fermier, l'été dans les alpes, un petit côté "Heidi dans la prairie", explique-t-il. Mais c'est un métier de passion, accompli par des personnes très investies dans leur travail, qui ne comptent pas leurs heures et se disent : "Vu qu'on a la chance de faire ce qu'on aime, ne nous autorisons surtout pas à nous plaindre ou à dire qu'on est en difficulté".* » Situés en zones touristiques, ils n'ont pas de mal à écouler leur production. Mais à quel prix ? « *On s'aperçoit des nombreuses contraintes quand on entre dans le détail du métier. Le cahier des charges attaché à l'appellation d'origine protégée "reblochon fermier" impose un certain nombre d'obligations. Les producteurs n'ont que très peu de congés et passent tout leur temps sur l'exploitation. De plus, ils articulent deux métiers : celui d'éleveur pour fournir le lait et celui de producteur pour la fabrication du fromage tout de suite après la traite.* » Franck Chabut cite notamment le témoignage de ce producteur qui, une fois le dîner pris en famille, doit encore puiser quinze à vingt minutes de son temps pour retourner les fromages. « *Pour lui, c'est un sujet de préoccupation : sa journée de travail ne s'achève que quand il a réalisé cette opération. Pas avant.* »

Prévenir le mal-être

L'exemple du projet d'accompagnement des producteurs de reblochon fermier par la MSA Alpes du Nord est aussi un prétexte pour aborder la problématique des angles de travail en prévention. « *Faut-il envisager les choses sous l'angle de la souffrance – c'est compliqué parce qu'on n'est pas attractifs. Les exploitants n'ont pas trop envie de s'engager là-dedans – ou*



bien sous celui du bien-être, un peu plus sexy ? » La réponse est ailleurs. « *Quand on est paumés, on peut revenir aux fondamentaux : à savoir, comprendre le travail pour le transformer (triangle pouvoir agir, pouvoir penser, pouvoir débattre).* »

Illustration : les producteurs de reblochon fermier transportent leurs fromages à la coopérative dans de lourdes caisses de bois exigeant une manutention pénible. « *Ils n'ont jamais débattu de cette question parce que ce procédé est ancestral. C'est culturel. S'ils n'agissent pas, c'est aussi parce qu'ils ont intériorisé des représentations du type : "bah, à la coop, ils ne veulent pas". De fait, il n'en est rien. Pour désamorcer cette situation de blocage, notre rôle est mettre du feu dans ces trois cheminées : redonner du pouvoir d'agir, de penser, de débattre.* » À la suite de trois suicides enregistrés dans la filière en 2013 et 2014, le syndicat interprofessionnel du reblochon sollicite les services de l'action sanitaire et sociale et santé-sécurité au travail de la MSA Alpes du Nord pour prévenir le mal-être chez les

exploitants et leurs familles. Une cellule de prévention du suicide est alors mise en place. En 2015, le stage effectué par Marie-Véronique Camus dans le cadre de son DU d'ergonomie (lire son témoignage page 18) porte sur la filière. Un travail de diagnostic est mené. En parallèle, se joue une pièce de théâtre – *Il y a un os...*, par la troupe « En compagnie des oliviers » – qui intègre le volet travail.

Pour Franck Chabut, « *La MSA doit mettre en avant cette approche par le travail. Nous, les préventeurs au sens large (conseillers en prévention, médecins, assistantes sociales, infirmiers), nous nous retrouvons devant des frontières qui ne sont pas encore stabilisées. Nous devons réinventer nos modèles d'intervention – la démarche "hygiéniste" ne suffit plus – en concentrant nos efforts sur la pluridisciplinarité dans le cadre du guichet unique.* » Sans oublier d'articuler le court et le long terme. « *En matière d'accompagnement des producteurs de reblochon fermier, nous n'en sommes encore qu'au milieu du gué.* » —

Franck Rozé

Une orientation stratégique



© Téo Lannier/CCMSA Image

La qualité de vie au travail est une orientation stratégique du plan santé-sécurité au travail 2016-2020 de la MSA.

★ DÉFINITION POUR LA MSA.

La QVT est un processus visant l'intégration des conditions de travail dans la stratégie de l'entreprise, contribuant ainsi à améliorer la performance de celle-ci. Pour cela, il s'agira de mettre le travail en débat dans l'entreprise, en particulier dans le cadre de projet de transformation organisationnelle, technique ou technologique, afin de créer les conditions de travail sources de performance sociale et économique. En effet, c'est dans le travail réel que se jouent la santé des salariés et la performance de l'entreprise.

★ APPROCHE NATIONALE.

Faire de la prévention des risques professionnels en investissant le champ de la qualité de vie au travail. C'est-à-dire ne plus entrer par les risques en eux-mêmes, mais plutôt proposer aux entreprises une réflexion sur le travail : la stratégie, les objectifs, les ressources, les contraintes, les conditions de sa réalisation...

La visée étant de permettre à l'entreprise de gagner en performance. Pour cela, la caisse centrale mènera plusieurs actions en collaboration avec des membres du réseau. Ensemble, ils construiront un argumentaire affirmant les liens entre la santé des acteurs de l'entreprise et la performance globale de celle-ci. Ils mettront en place des espaces de discussion dans les entreprises.

★ LES REMONTÉES DU RÉSEAU SST.

Parmi les 16 MSA qui parlent de la QVT dans la priorité des risques psychosociaux, les modalités d'action et les approches développées sont variées : des actions de communication et de sensibilisation (théâtre-débat, séminaires...); des interventions du médecin du travail et/ou du conseiller en prévention en entreprise ; des questionnaires sur le bien-être au travail ; des actions de sensibilisation développées dans le cadre des CPHSCT (commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). L'entrée en matière se fait souvent par une approche promotion de la santé ou prévention des risques professionnels, car les entreprises ne sont pas toujours prêtes à parler du travail.

REPÈRES

Outiller le réseau

Le service santé et sécurité au travail de la caisse centrale de la MSA souhaite investir le champ de la QVT pour proposer aux entreprises une démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail plus efficace.

Étude auprès des TPE/PME. Elle portera sur les préoccupations des dirigeants de très petites entreprises (TPE) et de petites et moyennes entreprises (PME) agricoles, et sur la place des questions de santé-sécurité au travail (SST) dans l'entreprise. Prévues courant 2017, elle devrait notamment permettre de faire remonter les enjeux sociétaux (recrutement, maintien dans l'emploi, implication des salariés dans la vie de l'entreprise...), de marché (entrée dans l'ère numérique, besoin d'innovation, formation...) et de travail (autonomie des salariés, engagement au travail...). Objectif : intégrer la SST dans les projets d'entreprise.

Accompagnement. Partir des actions déjà mises en œuvre dans les MSA pour identifier les pratiques qui pourraient servir de base à la réalisation d'une démarche QVT. Citons : les réunions « Et si on parlait du travail ? » dédiées aux exploitants ; l'accompagnement des caves vinicoles dans la conception des chais ; l'émergence des préoccupations sur le travail au sein des commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CPHSCT). D'autres actions locales privilégient une approche globale centrée sur le travail.

En partenariat. À la demande de la CPHSCT de Lorraine, l'Aract de la région pilote, en partenariat avec les MSA Lorraine et Marne Ardennes Meuse, une action visant à mieux appréhender la robotisation de la traite et la QVT des exploitants et des salariés agricoles. Une préenquête a été réalisée en 2015 auprès de cinq exploitants. Elle montre notamment que les évolutions technologiques ont une incidence sur l'organisation du travail et la conciliation des temps personnels et professionnels, par exemple. —

65 %

des salariés sont stressés au travail (chiffre 2010 de l'observatoire de la vie au travail).

Entre

10 et 20 %

de la branche AT/MP de la sécurité sociale, telle est la part du coût social estimé du stress au travail (INRS et Arts et métiers ParisTech 2007).

55 %

des cadres trouvent que la reconnaissance de leur travail est insuffisante (baromètre CFE-CGC de mai 2010).

2,5 à 4,8 euros,

c'est le retour sur investissement pour chaque euro placé dans la prévention de la santé au travail (source : agence européenne pour la SST).

Miction accomplie

« *Avoir des toilettes ne va pas faire qu'on aura de la QVT, mais pas de QVT sans toilettes* » : c'est ainsi qu'Alice Marchaud, infirmière en santé au travail à la MSA Ain-Rhône, résume, avec Catherine Lopez, médecin du travail, les conclusions d'une étude menée dans la filière jardins et espaces verts sur le non-assouvissement d'un des besoins physiologiques fondamentaux, l'élimination.

Pour 79 % des salariés travaillant dans la filière jardins et espaces verts (JEV), l'accessibilité aux toilettes est reconnue comme un problème prioritaire dans le cadre de leur activité professionnelle, même s'ils n'abordent pas le sujet en entretien individuel ou sur les chantiers. C'est ce qui ressort de l'étude menée par Alice Marchaud, infirmière en santé au travail à la MSA Ain-Rhône, sur un échantillon de personnes. Un questionnaire administré de façon aléatoire à l'occasion d'entretiens infirmiers, de consultations médicales ou de visites de chantiers. Sur 91 témoignages recueillis, 88 étaient des hommes.

Une majorité écrasante de salariés répondent qu'ils n'ont jamais ou rarement accès à des toilettes sur les chantiers. « *Au-delà de la problématique liée à l'hygiène de base, la pratique habituelle reste celle de la miction sur la voie publique, même si pour 72 % d'entre eux, cela reste bien assimilé à un délit. On est proche du conflit de valeurs ! Une indignité vécue au quotidien* », s'insurge Alice Marchaud.

Une prévention sans tabou

L'enquête approfondit la réalité des choses : 13 % déclarent faire de la rétention urinaire et 36 % de la rétention fécale volontaire. Effet remarquable : pour 6 % d'entre eux, ils se retiennent de boire pour éviter d'aller aux toilettes ! « *Comment être à l'aise dans son travail quand notre intestin est plein de matière fécale et la vessie pleine, en position accroupie, penché en avant, avec un baudrier ou sur une machine vibrante* » ? 14 % des salariés déclarent souffrir soit de douleurs abdominales, soit de constipation. Quid du confort et de la sécurité ?

Catherine Lopez, médecin du travail à la MSA Ain-Rhône, fait un point sur la législation et pointe les lacunes : « *Le code du travail définit bien l'accès aux toilettes, mais dans les locaux de l'entreprise, pas en dehors. Dans le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP), il existe un cadre légal particulier. Dans le code rural, rien de tout ça. Et pourtant, les*



© Franck Rozé/Le Bimsa

similitudes de contrainte entre BTP et JEV sont notoires. Je précise qu'uriner sur la voie publique est sanctionné d'une contravention, voire constitue un délit d'exhibitionnisme s'il est effectué près d'une école, ce qui peut conduire à une peine d'emprisonnement. »

« *Il existe pourtant des solutions* », indique Alice Marchaud : les toilettes chimiques, avec un entretien régulier, les toilettes sèches en location ou à l'achat, qui peuvent même être siglées (image d'entreprise propre). D'autres moyens encore, dont la géolocalisation sur smartphone pour trouver des toilettes à proximité.

« *Nous sommes tous concernés*, poursuit-elle. *Les salariés, les employeurs, les préventeurs et au-delà... Impliquer les délégués du personnel, les membres du comité d'hygiène, de*

sécurité et des conditions de travail (CHSCT), la direction, les conducteurs de travaux. Il est nécessaire de concevoir des solutions au moment de l'organisation et de la planification du chantier. On pourrait envisager de contractualiser l'accès aux toilettes chez les clients, en prévoir la disposition sur place, faire un travail de recherche en amont du chantier pour repérer ces lieux d'aisance et les indiquer sur la feuille de route destinée aux salariés. Il faudrait également que l'employeur prévoire un budget pour des toilettes payantes ou pour l'accès à un café. »

Des outils de communication sont mis à la disposition des professionnels de santé-sécurité au travail (SST). Un poster a été présenté lors du 34^e congrès national de médecine et santé au travail, en juin, à Paris. La plaquette « *Miction impossible ?* » sera jointe à *La lettre du Pic Vert*, publication des services SST des trois MSA de la région Rhône-Alpes qui aborde le thème de la prévention dans le secteur du paysage. La mise en place d'une prévention sans tabou contribue à la dynamique de la performance globale de l'entreprise, en favorisant l'efficacité, la sécurité, le confort et son image. Pas de QVT sans toilettes ! Miction accomplie. —

Franck Rozé



© Sylvain Cambort/COMSA Image